



ESSENTIELS *bulletin de la CGT de l'AHS FC. 11 Janvier 2023*

l'Association d'Hygiène Sociale de Franche Comté, c'est plus de 1000 salariés et des établissements dans le secteur de l'accompagnement du handicap, enfants, adultes, de la protection de l'enfance, de l'asile, de la santé publique... les points communs : l'implication des collègues et la dégradation de nos conditions de travail. C'est désolant. Comme ailleurs, les difficultés pour recruter sont lourdes. **2 raisons majeures, les salaires et les conditions de travail.** Des leviers existent pourtant mais notre employeur se campe dans une posture dogmatique de « *bon élève économe.* » Au point de gravement porter atteinte à nos établissements et à la qualité même de notre travail. Des établissements sont en périls mais les yeux de la direction restent fermés et le déni en étendard. Dans le cadre des négociations, nous portons des revendications simples et légitimes :

- Une prime annuelle correspondant à un 13ème mois
- la mise en place des primes mobilité et mobilité durable
- la mise en place de tickets restaurants
- l'octroi de congés supplémentaires dans le secteur adulte
- la majoration des congés dits exceptionnels et pour les congés enfants malades, l'octroi de 4 jours/an et par enfant y compris ouverts pour les aidants et les situations d'enfants en situation de handicap
- la prise en compte des pauses dans les horaires de travail

Aujourd'hui, grâce à notre mobilisation de tous ces derniers mois, celle des collègues, nous avons pu obtenir un accord concernant le versement de 100€ (mais bruts...) aux collègues exclus des 183€. c'est insuffisant mais nous partions avec une position de la direction qui n'a cessé de marchander en daignant n'évoquer que 20€ !! pour finir par imposer une décision unilatérale de 40€.. quel mépris, mais nous avançons... cependant concernant les autres revendications (ci-dessus), rien pour l'instant alors même que l'association a engrangé des excédents (plus de 3 millions en 2021 pour cumuler plus de 32 millions de trésorerie!!). C'est aussi sur le versant des conditions de travail que nous achoppons. **L'enjeu est de développer une véritable politique sociale sur l'association.** Au Comité Social Économique, nous travaillons nos propositions afin d'être constructifs. Nous demandons la création d'un service du personnel pour répondre aux besoins, interrogations, soutien de l'ensemble des collègues sur les différentes questions qui les préoccupent.. déroulement de carrière, protection sociale, maladie, prévoyance, retraite, formation... Le rapport d'expertise sur les politiques sociales qui a été remis en décembre montre à quel point les constats de déshérence sociale sont lourds et malheureusement bien réels. Au CSE nous devons remettre prochainement notre avis. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin. Il est essentiel de valoriser l'engagement des salariés, de promouvoir une politique sociale, de soutenir les conditions de travail afin de permettre de retrouver du sens et de la qualité.

L'ambition de ce bulletin est d'échanger, de partager de l'information et de soutenir nos mobilisations indispensables, dans notre travail, ensemble, et dans la rue quand il le faut !

Dans les prochains numéros, nous reviendrons sur l'actualité de nos établissements, de notre secteur, les négociations.. en attendant des mobilisations s'annoncent dans notre secteur et dans l'ensemble de la société pour défendre une retraite juste et solidaire ! ... pages suivantes...



Communiqué intersyndical

Retraites : première journée de mobilisation le 19 janvier

La Première Ministre a annoncé ce 10 janvier 2023 le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et plus particulièrement celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt, les plus précaires, dont l'espérance de vie est inférieure au reste de la population, et celles et ceux dont la pénibilité des métiers n'est pas reconnue. Elle va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Le système de retraites par répartition n'est pas en danger, rien ne justifie une réforme aussi brutale. Attachées à un meilleur partage des richesses, les organisations syndicales n'ont eu de cesse pendant la concertation avec le Gouvernement de proposer d'autres solutions de financement, à commencer par l'amélioration de l'emploi des seniors. Jamais le gouvernement, arcbuté sur son projet, ne les a étudiées sérieusement.

Suite à l'annonce de la réforme gouvernementale, toutes les organisations syndicales se sont immédiatement réunies pour construire une réponse commune de mobilisation interprofessionnelle. Celle-ci prendra la forme d'une première journée de grèves et de manifestations le 19 janvier 2023.

Parce qu'elles représentent l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, demandeurs et demandeuses d'emploi, et retraité.es, c'est cette date syndicale qui donne le départ d'une puissante mobilisation sur les retraites dans la durée.

Elles décident d'ores et déjà de se réunir le 19 janvier au soir avec les organisations de jeunesse pour prolonger le mouvement de mobilisation et convenir d'autres initiatives.

Les organisations syndicales appellent les salarié.es à se mobiliser fortement dès cette première journée dans l'ensemble du territoire et à participer aux différentes initiatives organisées en intersyndicale.

Paris le 10 janvier 2023

manifestations à Besançon, Montbéliard, Pontarlier, Vesoul, Dole...



Union Fédérale de l'Action Sociale CGT

SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL : CONVENTION 51 ET 66/79/CHRS



Deux recommandations patronales portant sur le pouvoir d'achat ont été agréées par arrêté du 21 décembre 2022, publié au Journal Officiel du 24 décembre 2022 : la recommandation patronale Nexem pour la convention 66/79/CHRS et la recommandation patronale FEHAP pour la 51.

Pour rappel, pour la convention 66, cette recommandation patronale prévoit :

- ➔ l'augmentation de la valeur du point à hauteur de 3,93 €,
- ➔ Une augmentation de l'indice minimum garanti à hauteur de 403 (413 s'agissant du coefficient d'internat prévu dans la CCN 66) pour les annexes 2 à 10 de la CCN 66 ainsi que pour les accords CHRS.

Pour la convention 51, cette recommandation patronale prévoit :

- ➔ L'augmentation de la valeur du point à hauteur de 4,58 €.

Toutes ces mesures sont rétroactives au 1^{er} juillet 2022. Cette mesure intervient dans un contexte d'inflation galopante et de perte de pouvoir d'achat pour les salarié-e-s de notre branche.

Compte tenu de l'inflation en cours, le SMICa de nouveau été revalorisé au 1^{er} janvier 2023. Il est désormais à 1 709,28 euros bruts mensuels.

⇒ **NOTRE CONSTAT** : LES AUGMENTATIONS DE POINTS SONT INSUFFISANTES. LES ENVELOPPES DÉBLOQUÉES SONT TROP FAIBLES ET ENTRE L'ANNONCE ET SA MISE EN PLACE, L'INFLATION CONTINUE D'AUGMENTER. PAR EXEMPLE, DANS LA CONVENTION 51, DES GRILLES SERONT ENCORE SOUS LE SMIC DU FAIT DE L'ÉCART AVEC LA VALEUR DU POINT. CELA EST ÉVIDEMMENT INACCEPTABLE. C'EST POUR CES RAISONS QUE LA CGT A DÉCIDÉ DE NE PAS SIGNER CES ACCORDS. IL EST TEMPS D'INVESTIR MASSIVEMENT POUR NOTRE SECTEUR.

Nous devons tous et toutes rester mobilisé-e-s pour obtenir des augmentations significatives et pérennes dans nos branches.



Rendez-vous tous et toutes dans la rue,
LE 2 FÉVRIER 2023.

Contact / infos / rassemblement :



Union Fédérale de l'Action Sociale CGT - Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX - ufas@sante.cgt.fr - Tél : 01 55 82 87 81



Communiqué de presse

003/2023

Montreuil, le 10 janvier 2023.

AXESS refuse de signer l'accord «183 euros pour tous » proposé par la CGT et signé par les 4 organisations syndicales représentatives !

Depuis le démarrage des négociations dites du SÉCUR dans la fonction publique hospitalière, la CGT s'est opposée à la division des agent.e.s selon leur métier ou leur établissement, entérinée dès la première mesure de cet accord par l'octroi à certain.e.s et non à tou.te.s d'une « prime SÉCUR » censée venir reconnaître leur engagement lors de la crise sanitaire.

La discrimination entre salarié.e.s portée par la transposition de cette mesure n'a fait que remettre en lumière les inégalités de droits, de rémunérations, de conditions de travail dans les établissements de ce secteur sanitaire et social à but non lucratif.

C'est pourquoi la CGT porte une proposition de CCUE (Convention Collective Unique et Étendue) reprenant à minima le meilleur des conventions collectives qui se chevauchent sur ce champ.

Comme première mesure forte de construction d'un nouvel environnement conventionnel, la CGT demande la signature de l'accord « 183 euros pour tous », qu'elle a mis à signature lors de la séance de négociation paritaire du 2 décembre 2022. Comment imaginer construire une nouvelle norme conventionnelle sur les bases de cette injustice ?! Comment imaginer s'engager dans des négociations de si haute importance sans l'assurance que la partie employeur, la confédération AXESS, n'ose mettre l'Etat et les financeurs du secteur face à leurs responsabilités ?! Par la signature de l'accord « 183 euros pour tous », nous saurions qu'ensemble, nous sommes prêts à nous battre pour obtenir le financement d'une CCUE, à la hauteur de ce que méritent TOU.TE.S les salarié.e.s du secteur sanitaire et social non lucratif.

La CGT invite les salarié.e.s, les directions, les membres de conseils d'administration à se rassembler le 2 février 2023, prochaine commission paritaire de la BASSms, pour donner le mandat et le courage aux représentant.e.s employeurs de signer cet accord et de poursuivre la lutte auprès du décideur qu'est l'État.

www.sante.cgt.fr

• sg@sante.cgt.fr • Tél : 01.55.82.87.49 • Case 538 • 263, rue de Paris • 93515 Montreuil CEDEX

ESSENTIELS bulletin de la CGT de l'AHS FC à parution irrégulière mais constante !!

contact : DS CGT David Guerret 06 71 86 59 69

blog : <http://cgt-ahsfc.org/>